

LA DIRECTRICE

PARIS, le **26 MAI 2009**

Monsieur Georges-François HIRSCH
Directeur de la Musique, de la Danse, du
Théâtre et des Spectacles
MINISTERE DE LA CULTURE
62, rue Beaubourg

75003 PARIS

Monsieur le Directeur,

Je me permets par la présente de porter à votre connaissance une demande conjointe de l'APEMSAC (Association de Préfiguration pour des Mécanismes de Soutien aux Arts du Cirque), présidée par Marc Fouilland, Directeur du pôle cirque Circuits à Auch, et du CNV.

Depuis deux ans, l'APEMSAC a régulièrement sollicité le CNV afin que soit envisagée une ouverture aux arts du cirque de la notion de variétés telle que définie dans le décret du 4 février 2004. En effet, à ce jour, les spectacles de cirque sont formellement exclus du champ de perception de la taxe fiscale bien qu'il arrive qu'au titre de la notion « d'attractions visuelles » certains spectacles qui intègrent des éléments circassiens soient assujettis à la taxe fiscale sur les spectacles de variétés et bénéficient des aides de l'établissement.

Lors d'un rendez-vous en novembre dernier, le CNV par la voix de son président a témoigné de son intérêt pour cette perspective mais rappelé à la délégation de l'APEMSAC que toute intégration des arts du cirque dans le champ de la taxe impliquait une modification du décret et qu'en l'absence de données économiques fiables sur ce secteur d'activité il ne pouvait pas porter cette question à l'appréciation de sa tutelle et soumettre une telle évolution au Conseil d'Administration de l'établissement.

D'autre part l'APEMSAC a rencontré monsieur Thierry Pariente début 2009 ; celui-ci avait alors précisé qu'une saisine de votre direction par le CNV devait être faite afin de voir si ce dossier pouvait évoluer dans le sens souhaité par l'association APEMSAC.

.../...

9, boulevard des Batignolles 75008 Paris
Tél 01 56 69 11 30 - Fax 01 53 75 42 61 - www.cnv.fr

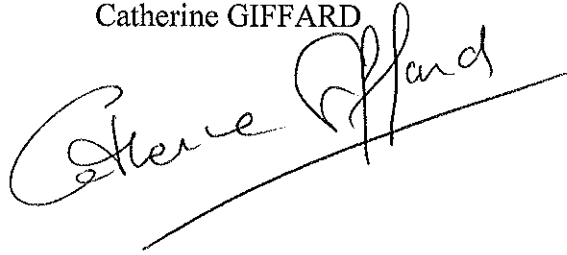
Etablissement Public, Industriel et Commercial
sous tutelle du Ministère de la Culture
RCS Paris B 445 401 912 - Ape 9002Z

.../...

C'est pourquoi les deux organismes ont désormais souhaité initier une démarche auprès de la DMDTS pour que le CNV puisse, au titre de son activité « ressources », diligenter une étude économique qui aurait pour objectif d'évaluer précisément le montant potentiel de taxe fiscale générée par le cirque en France. Le CNV se propose d'encadrer cette mission pour laquelle il sollicite l'affectation d'un crédit d'études de la part de votre direction. Ce crédit serait affecté notamment à l'embauche d'un chargé de mission pour ce projet, pour une durée évaluée à trois mois de travail. Nous évaluons le coût toutes charges comprises pour cette étude à 15.000 €.

En espérant que vous serez attentif à cette démarche, je me tiens à votre disposition ainsi que Marc Fouilland, président de l'APEMSAC, pour vous exposer ce projet et vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Catherine GIFFARD

A handwritten signature in black ink, reading "Catherine Giffard", written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name and is underlined with a single horizontal stroke.